



Conseil heritage familial refus de l'heritage du pere

Par **doudou_old**, le **06/12/2007** à **12:59**

mon père a son deces j' ai refusé l' heritage car il avait des dettes.
ayant refusé l'heritage de mon pere puis-je accepter celui de ma grand-mère
on m'a dit qu'ayant pas accepter celui de mon père je ne pouvais pas recevoir celui de ma grand-mère
aider moi je suis dans le flou totale

dans l' attente d'une réponse de votre part .
et vous en remerciant à l'avance
doudou

Par **Upsilon**, le **06/12/2007** à **14:07**

Bien sur que vous pouvez accepter celui de votre grand mere !

Les 2 successions n'ont rien a voir !
Avez vous pris contact avec le notaire chargé de la succession de votre grand mere ?

Avez vous des oncles / tantes qui viendraient a la succession de votre grand mere en meme temps que vous ?

enfin, avez vous des freres et soeurs ?

Cordialement,

Upsilon.

Par **doudou_old**, le **07/12/2007** à **11:52**

je vous remercie de m'avoir répondu aussi vite.

le probleme c'est que ma grand -mère vient de rentrer dans un hopital medicalisée .
mon père étant decede mes 2 oncles me demande de donner pour l'obligation alimentaire
pour ma grand-mère je suis en train de faire des etudes et n'ai que 19 ans donc aucune
rentrée d'argent.

au moment de l'heritage (donc 1 maison) mes 2 oncles voudront déduire ce qu'ils auront
versé entre temps pour leur mere

peuvent-ils me defalquer cet argent sur la vente de la maison a la mort de ma grand-mere.

ma grand-mere je ne la voyais pas car mes parents etait divorcés

dans l'attente d'une réponse et vous remercie a l'avance